



# LANCEMENT D'UN NOUVEAU Fonds d'investissement

Propulsé par :



GOUVERNANCE

---

## Création de l'OBNL autonome

Société d'investissement de capital de la  
MRC des Laurentides



SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT  
EN CAPITAL LAURENTIDES

# Points saillants

## Capital de départ :

- Un million de dollars
  - Fonds privés
- 

## Fondement :

- Complémentaire aux outils actuels de financement offerts par les partenaires
  - Levier financier permettant d'augmenter la capacité de l'entreprise à trouver du financement
  - Appuyer la croissance d'entreprises innovantes, visionnaires et porteuses d'avenir
  - Soutenir la création et le maintien d'emplois
  - Territoire de la MRC des Laurentides
- 

## Gestion du fonds :

- CDE de la MRC des Laurentides
-

# Historique de FILAU

- Fondé par la MRC des Laurentides
- Objectif: augmenter la couverture internet
- Favoriser le développement économique du territoire de la MRC des Laurentides

2005

2017

- Autonomie de FILAU
- Nouveau conseil d'administration:
- Début de l'expansion

- Maturité, principalement avec l'arrivée des grands joueurs de l'internet de l'industrie
- Plus de 1400 clients à la clôture de la transaction
- Actif net de 1M\$ après transaction

2021

2022

- Création d'un fonds d'investissement en capital de près d'1M\$
- Fonds dédié pour le développement de logement abordable pour les employés de 250k\$

# Conseil d'administration et comité d'investissement



Président

**STEVEN LAROSE**

Gestionnaire d'une entreprise de télécommunication, maire de Montcalm

Vice-président

**CHARLES HUOT**

Homme d'affaires

Secrétaire, trésorier

**PAUL CALCE**

Directeur général de la CDE de la MRC des Laurentides

Administrateur

**MICHEL MORIN**

Vice-président finances d'une entreprise de technologie

Administrateur

**YVAN G. PARADIS**

Avocat et président de la CDE de la MRC des Laurentides

# Composition du conseil d'administration et décisions d'investissement



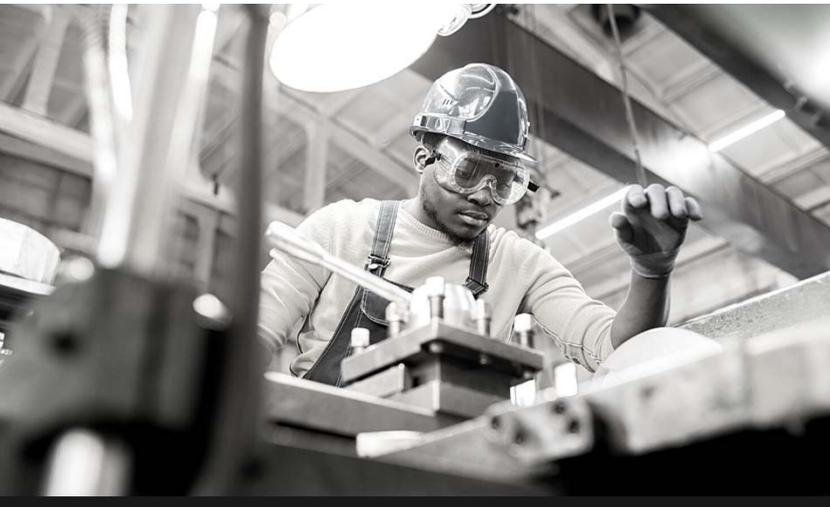
- Le conseil d'administration est composé de **5 administrateurs** citoyens de la MRC des Laurentides dont **un membre du conseil des maires** de la MRC des Laurentides
- Afin de rendre la prise de décision plus agile, les membres du C.A seront aussi les membres de comité d'investissement ;
- Le conseil d'administration autorise les investissements ;
- Les décisions d'investissement seront régies par la **politique d'investissement**, le code d'éthique et de déontologie et la politique de fonctionnement.

## Fondement

La raison d'être de ce nouveau véhicule financier privé est d'être complémentaire aux outils actuels offerts par les partenaires du milieu (MRC, CDE, Municipalités, SADC, Investissement Québec, institutions financières, etc.).

Cet outil sera un levier financier qui permettra d'augmenter la capacité de l'entreprise à trouver du financement.





## POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

---

# Entreprises admissibles

- Toute entreprise en démarrage, en expansion et en transfert (relève/acquisition)
- Tous secteurs d'activités
- Territoire de la MRC des Laurentides



## Projets admissibles



Les investissements du fonds sont effectués dans le cadre de projets de démarrage, d'expansion ou d'acquisition

Conditions pour les entreprises en redressement

- vit une crise ponctuelle ;
- s'appuie sur un management fort ;
- ne dépend pas d'un marché en déclin ou d'un seul client ;
- a élaboré et mis en place un plan de redressement (avec accompagnement) ;
- a mobilisé un maximum de partenaires autour de son redressement ;
- est supportée par l'ensemble de ses créanciers.

## Critères d'investissement



Entreprise :  
Viabilité économique



Plan d'affaire :  
Permanence, rentabilité et  
bonnes perspectives d'avenir



L'apport de capital :  
Fortement souhaitable par  
des partenaires ou  
promoteurs



Promoteurs : Connaissance  
et expérience pertinente du  
domaine et en gestion

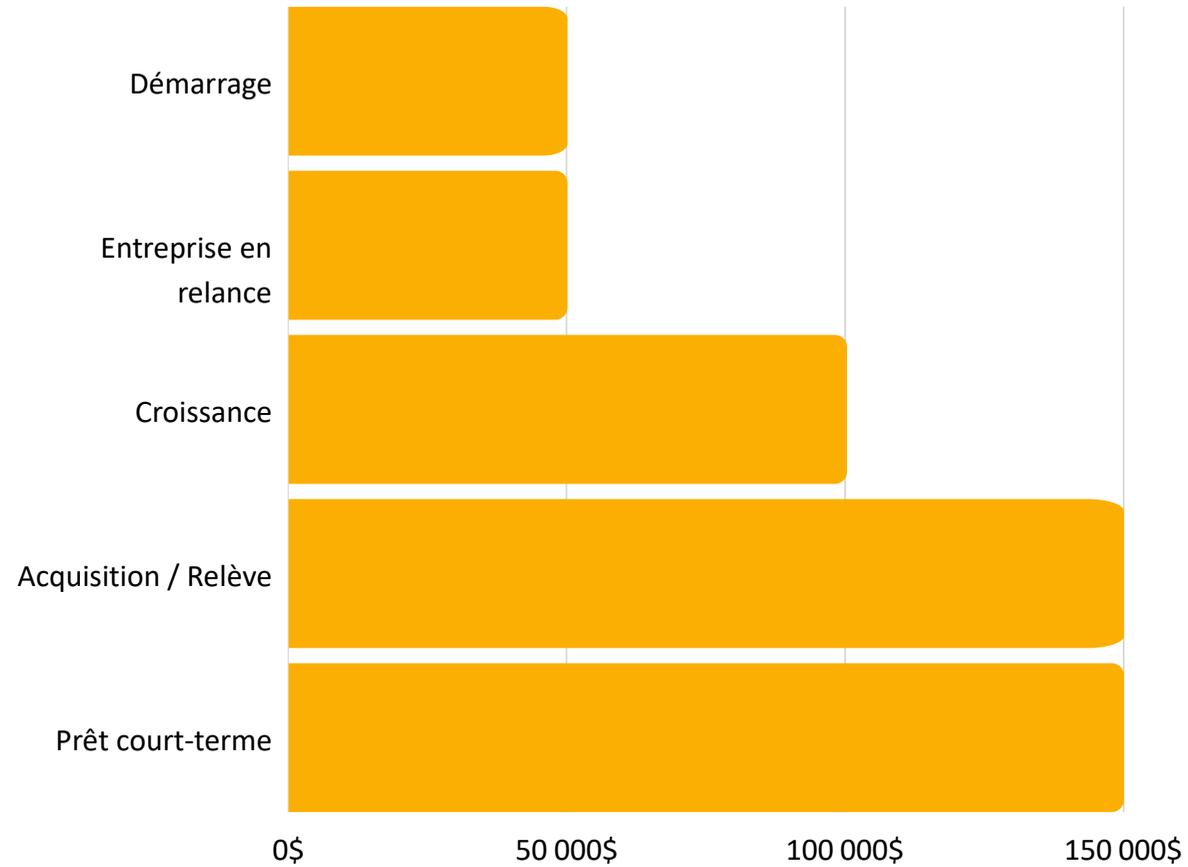


Projet :  
création ou de maintien  
d'emplois;



Retombées:  
Impact sur le développement  
économique du territoire

## Plafond d'investissement



Le montant maximum de l'investissement est en fonction du type de projet financé.



### **Capital-actions**

Position minoritaire >10% - avec convention droit de gestion contrôlé

---

### **Quasi-Équité**

Prêt à terme avec principe de subrogation du capital  
Avec la possibilité de conversion en capital-actions au gré du détenteur (le fonds)

---

### **Prêt court-terme**

Pour financer des bons de commandes/inventaires

# Types d'investissement



## Modalités de financement



	Capital-actions	Quasi-équité	Prêt Court-terme
Durée	Min 5-7 ans	Min 5-7 ans	< 1 an
Remboursement	N/A	Mensuel / saisonnier	Fin du contrat
Moratoire capital	N/A	Durée du prêt	Durée du prêt
Taux intérêt – Cible	10-15% annuellement	8-15%	10-15 %
Frais dossier	5%	5%	3%
Frais suivis	2000 \$	2 000 \$	100 \$ / mois



POUR INFORMATION

---



**CDE** MRC DES  
LAURENTIDES  
Corporation de  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**Pierre-André Lafantaisie**

Conseiller principal au financement des entreprises

